

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 005-210500062-20250918-D2025_09_03-BF



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-09-03

Objet de la Délibération :

Décision modificative n° 1

Budget de l'Eau

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPET qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME

2 absents non représentés : Florent LONGIS, Maxime RANCON

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge THIVOLLE, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 13 votants

Date de convocation :

11 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Carine QUILICI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires concernant des dépenses en section de fonctionnement, plus particulièrement des créances éteintes.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DÉPENSES			
N° chapitre	Article	Objet	Montant
65	6542	Créances éteintes	1 160,00 €
70	701249	Reversement à l'Agence de l'Eau redevance pollution	- 1 160,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

- Décident d'adopter la DM n° 1 du budget de l'eau comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

**Le Maire,
Alain SANCHEZ**